

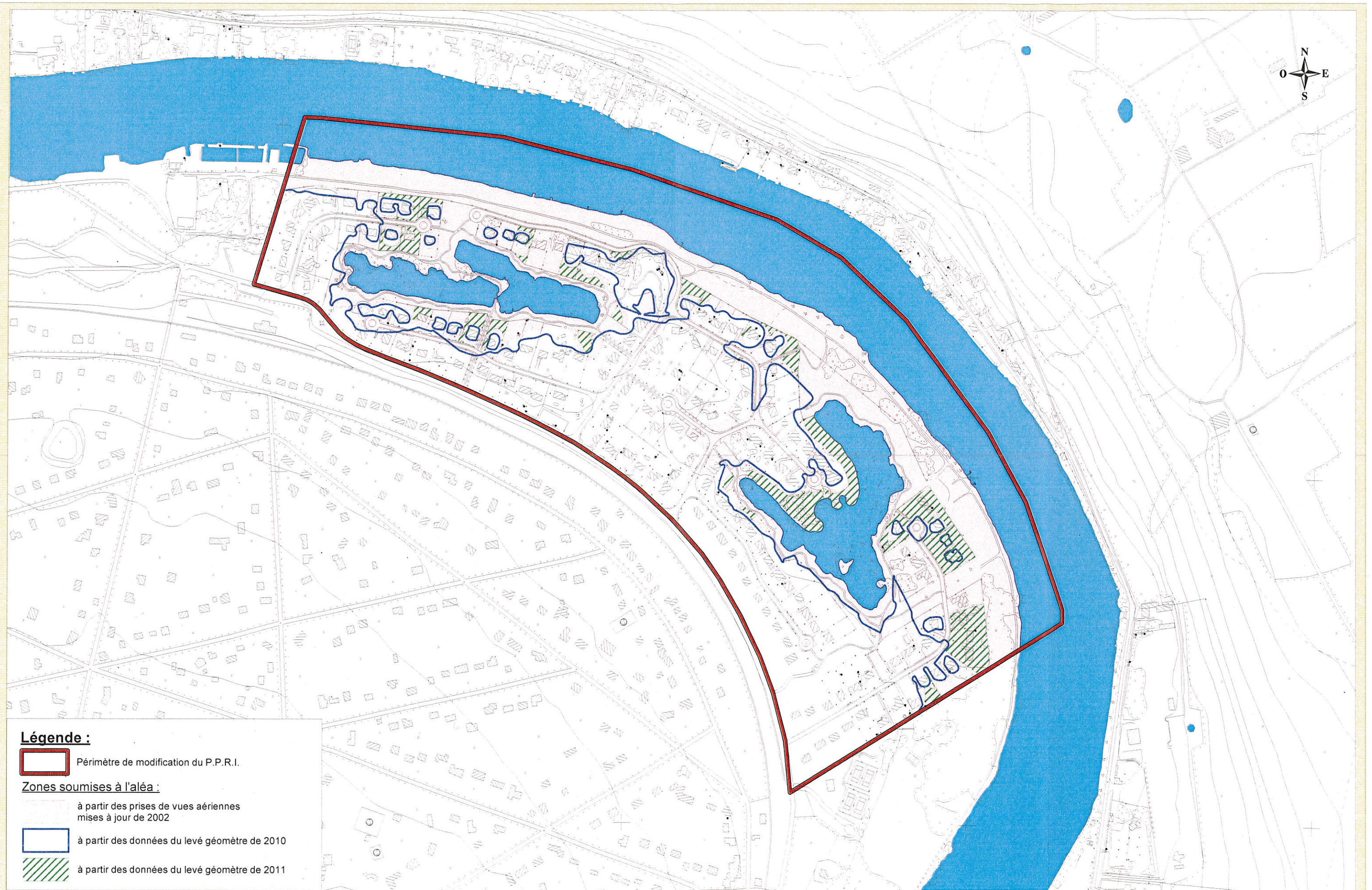


Modification du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine sur la commune de Saint-Fargeau- Ponthierry


NOTICE DE PRESENTATION
**Complément au dossier de PPRI de
la vallée de la Seine de Samoreau à
Nandy approuvé le 31 décembre
2002**

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral n°
2013/DDT/SEPR/422
en date du 27 novembre 2013
La préfète,
signé
Nicole KLEIN


ANNEXE 1




Légende :

 Périmètre de modification du P.P.R.I.

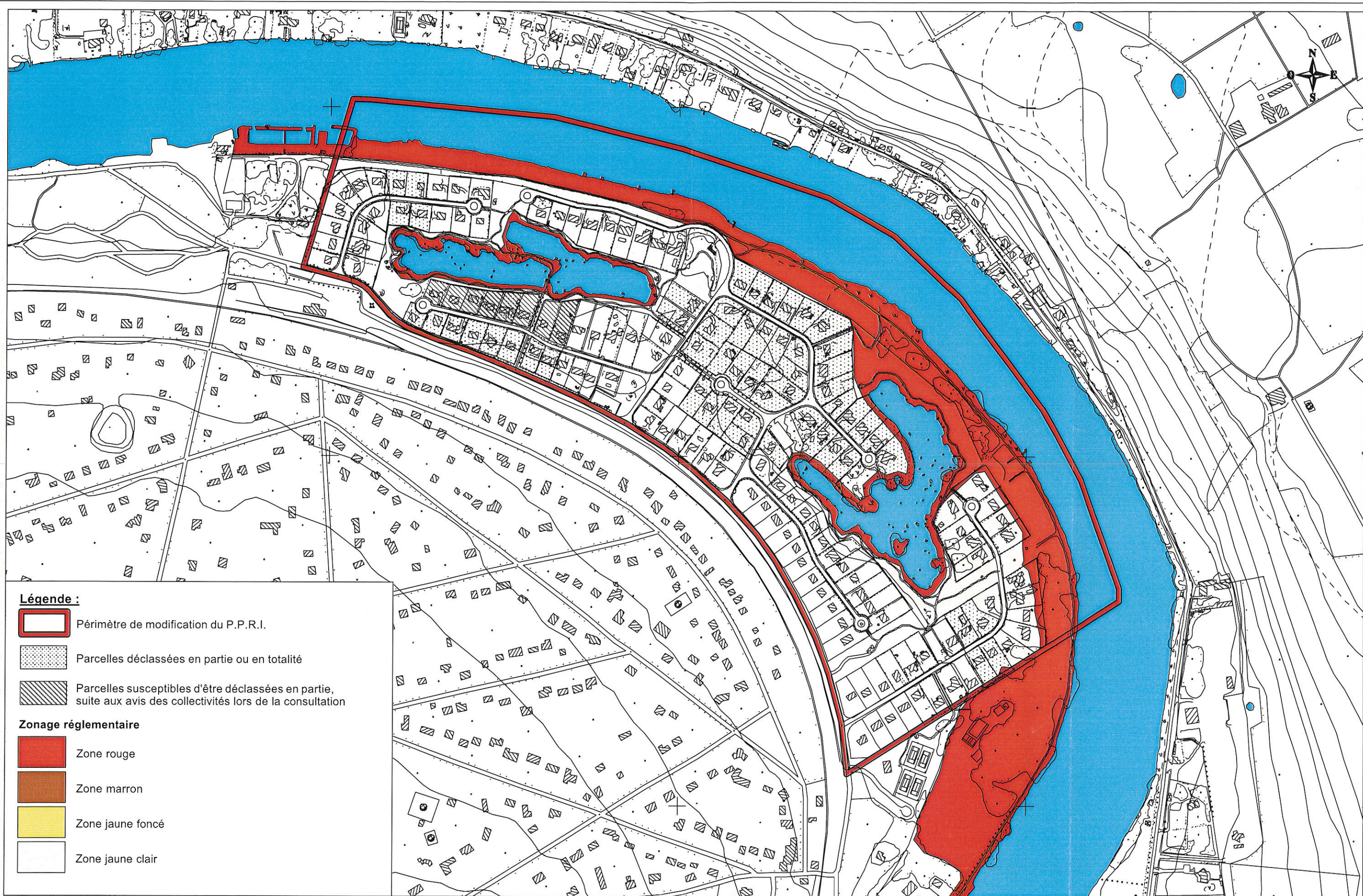
Zones soumises à l'aléa :

 à partir des prises de vues aériennes mises à jour de 2002

 à partir des données du levé géomètre de 2010

 à partir des données du levé géomètre de 2011

ANNEXE 2



ANNEXE 3

MAIRIE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY.
CANTON DE PERTHES-EN-GATINAIS
ARRONDISSEMENT DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2013

Objet : Avis de la commune sur la modification du Plan de Prévention Risques Inondation (PPRI) de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral 2012/DDT/SEPR/702 en date du 28 décembre 2012 prescrivant, sur le territoire de la commune de Saint Fargeau Ponthierry, la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy, approuvé le 31 décembre 2002,

Vu la saisine de la Préfète de Seine-et-Marne en date du 12 mars 2013 demandant l'avis de la commune sur la procédure de modification du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry,

Vu la note de synthèse,

Vu le plan joint en annexe, issu du dossier de modification du PPRI de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy faisant mention des modifications envisagées du zonage réglementaire,

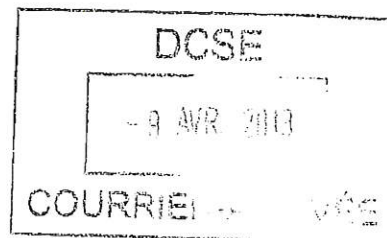
Vu le dossier de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy porté à la connaissance de la commune en date du 12 mars 2013,

Considérant que l'avis de la commune est nécessaire au déroulement de la procédure de modification du Plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy,

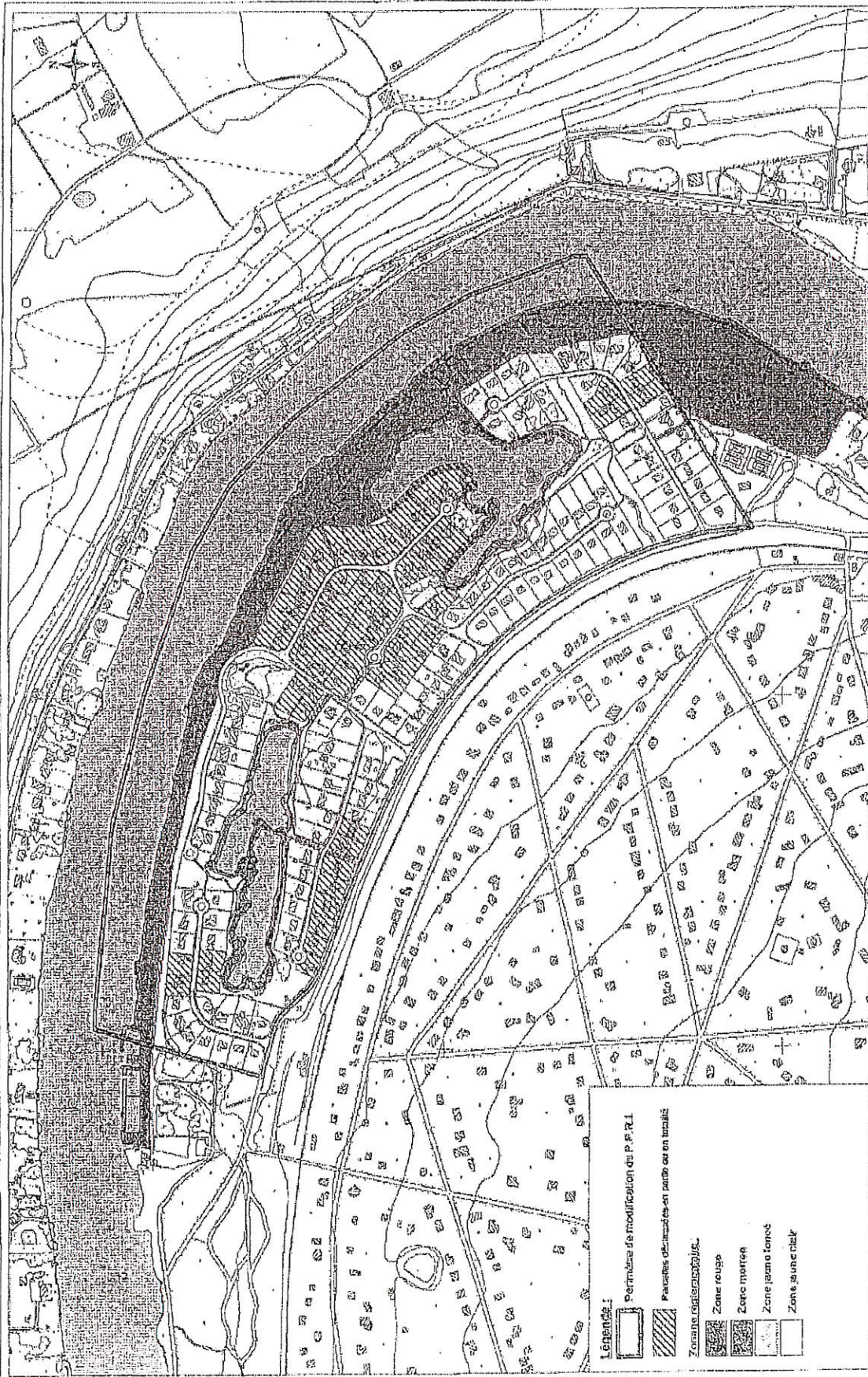
Considérant que l'association de Défense des Propriétaires de la ZAC Les Lacs de la Guiche a exprimé, lors de son assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2012, son refus de la modification partielle du zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DEMANDE que la modification du Plan de Prévention Risques Inondation (PPRI) de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy telle qu'elle figure en annexe de la saisine de la Préfète de Seine-et-Marne à la commune de Saint Fargeau Ponthierry en date du 12 mars 2013 intègre le déclassement des parcelles, partiellement concernées, dont les accès sont déjà libérés de toute contrainte réglementaire liée au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.



Modifications envisagées du zonage réglementaire du PPRI de la Seine approuvé en 2002
 (extrait du dossier de modification)

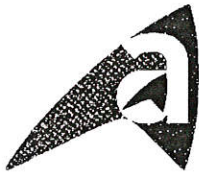


- Légende :**
- Perimètre de modification du PPRI
 - Parcelles délimitées en jaune ou en blanc
 - Zonage existant :**
 - Zone rouge
 - Zone morte
 - Zone jaune foncé
 - Zone jaune clair

Concepteur - réalisation : DDT 77REP/PPRI/A
 22/02/2013
 Echelle : 1:5000

Source des données : CSD/MT91C, DDT
 Plan cartographique sous-jacent : ED TOPO 01/04

Modifications envisagées du zonage réglementaire du PPRI de la Seine approuvé en 2002



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SEINE-ET-MARNE

Réf : TB/BM/BG/NF -
1299/CA77

**Pôle Espace et
Aménagement**

Domaine Aménagement Urbanisme
418 Rue Aristide Briand
77350 Le Mée-sur-Seine
Tél : 01 64 79 30 71
Fax : 01 64 79 31 25
Email : beatrice.guerard@seine-et-marne.chambagri.fr



Le Mée-sur-Seine,
le 21 mars 2013

Direction Départementale des Territoires de
Seine-et-Marne
SEPR - PPRLN
288 avenue Georges Clémenceau
Parc d'Activités
BP 596
77005 MELUN Cédex

**Objet : PPRI Vallée de la Seine
modification commune de Saint-Fargeau-Ponthierry
avis de la Chambre d'Agriculture**

Madame la Préfète,

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 a été prescrite la modification du Plan de Prévention des Risques (PPR) d'inondation de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy, sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

De nouvelles données topographiques ont permis d'élaborer le projet de modification du PPRI que vous nous avez transmis pour avis par courrier en date du 12 mars 2013.

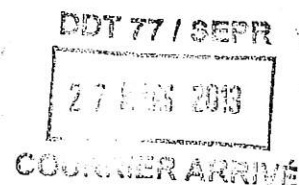
Après étude du dossier, j'ai l'honneur de vous confirmer par écrit que la Chambre d'Agriculture n'émet aucune remarque sur cette modification, aucune terre agricole n'étant concernée.

Vous remerciant de nous avoir consultés,

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Thierry BONTOUR



Département de Seine-et-Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de communes



70bis avenue de Fontainebleau
77310 - Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél. : 01.64.89.51.40
Fax : 01.64.89.51.43

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2013-24
DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le 9 avril à 20h45, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur ARLIGUIE.

ETAIENT PRESENTS :

PRINGY :

MM. ARLIGUIE, FLOTTES, LEGAGNEUX, LEMOINE, Mmes ALBANESE, ABGRALL-POIRRIER

SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY :

MM. WALKER, BRIAND, DECLERCQ, DEPLANQUE, GUIOT, MARIN, Mme GIANNOTTI, FELIX-BORON

ABSENTS EXCUSES :

M. CHESNEL (pouvoir à M. FLOTTES)

M. WALKER (pouvoir à Mme FELIX-BORON jusqu'à 21h15 pour les délibérations 2013-09 à 2013-11)

Mme GIANNOTTI (pouvoir à M. DEPLANQUE jusqu'à 21h15 pour les délibérations 2013-09 à 2013-11)

M. BRIAND (pouvoir à M. MARIN jusqu'à 20h55 pour la délibération n°2013-9)

M. MITGERE

Monsieur le Président a fait une suspension de séance à 21h20 et a cédé la présidence à Monsieur FLOTTES pour le vote du Compte Administratif – Budget Principal. Monsieur le Président a fait une suspension de séance à 21h50 et a cédé la présidence à Monsieur WALKER pour le vote du Compte Administratif – Assainissement.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	16
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	14
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	15
DATE DE LA CONVOCATION	:	02/04/2013
DATE D'AFFICHAGE	:	02/04/2013



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2013

« Administration générale »

Délibération n°2013-24

AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE-ÉCOLE SUR LE PLAN DE
PREVENTION RISQUES INONDATION DE LA VALLEE DE LA SEINE DE SAMOREAU
A NANDY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211-1 à 2216-2,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral 2012/DDT/SEPR/702 en date du 28 décembre 2012 prescrivant, sur le territoire de la commune de Saint Fargeau Ponthierry, la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy, approuvé le 31 décembre 2002,

Vu la saisine de la Préfète de Seine-et-Marne en date du 12 mars 2013 demandant l'avis de la commune sur la procédure de modification du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry,

Vu la note de synthèse,

Vu le plan joint en annexe, issu du dossier de modification du PPRI de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy faisant mention des modifications envisagées du zonage réglementaire,

Vu le dossier de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy porté à la connaissance de la commune en date du 12 mars 2013,

Considérant que l'avis de la commune est nécessaire au déroulement de la procédure de modification du Plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy,

Considérant que l'association de Défense des Propriétaires de la ZAC Les Lacs de la Guiche a exprimé, lors de son assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2012, son refus de la modification partielle du zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,**

DEMANDE que la modification du Plan de Prévention Risques Inondation (PPRI) de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy telle qu'elle figure en annexe de la saisine de la Préfète de Seine-et-Marne à la commune de Saint Fargeau Ponthierry en date du 12 mars 2013 intègre le déclassement des parcelles, partiellement concernées, dont les accès sont déjà libérés de toute contrainte réglementaire liée au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

A Saint-Fargeau-Ponthierry,
le 10 avril 2013

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Claude ARLIGUIE

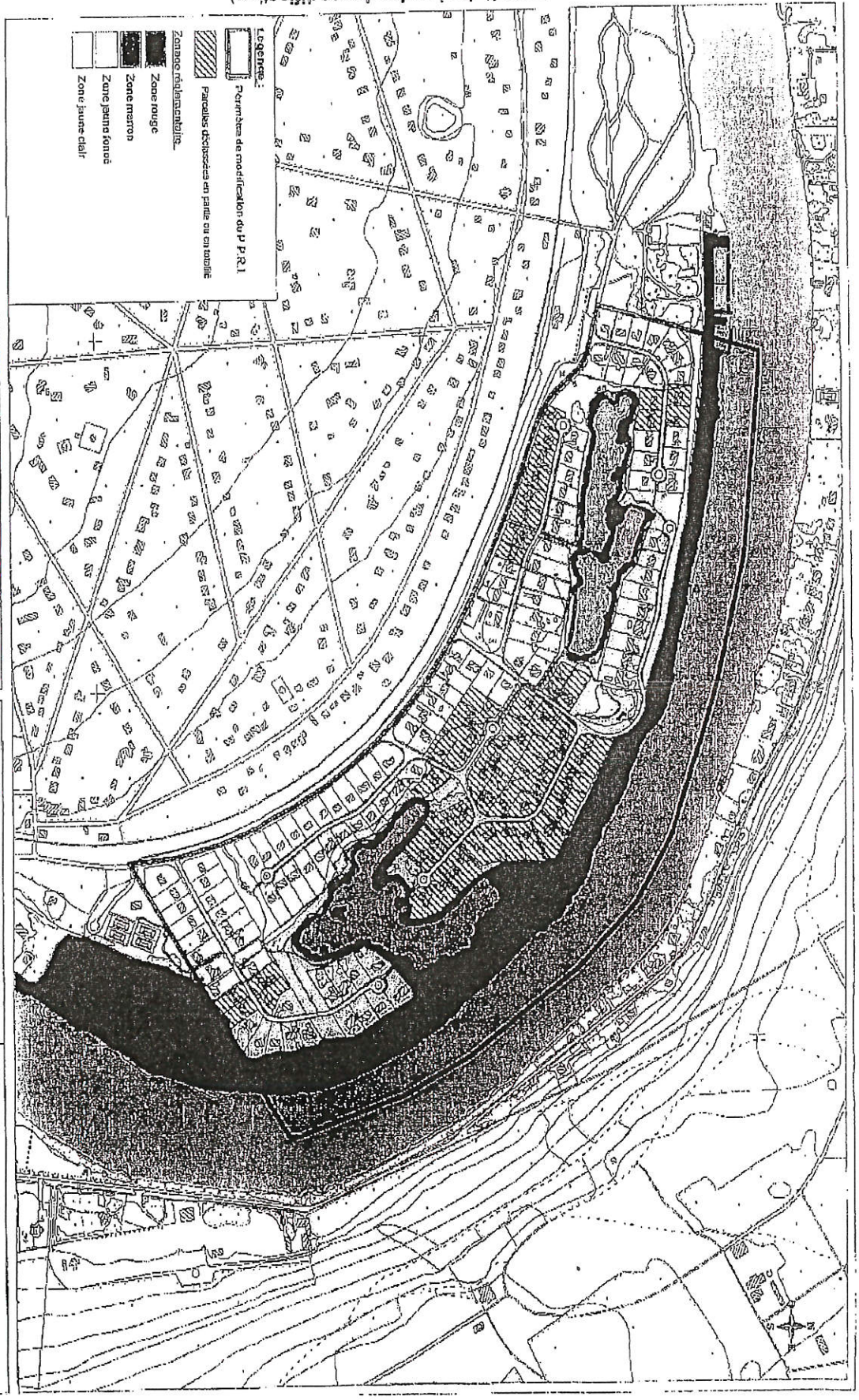


Transmis au contrôle de légalité le : 12/04/13

N°077-247700115-20130410-2013-24-DE

Modifications envisagées du zonage réglementaire du PPRi de la Seine approuvé en 2002

(extrait du dossier de modification)



Modifications envisagées du zonage réglementaire du PPRi de la Seine approuvé en 2002

Source des données : SEMETRIC, DDT
 Fond géographique numérique : BD TOPOGRAPHIE

Conception - Réalisation : DDTTISEP/PPRi
 22/02/2013

Echelle : 1/5000